

# Première belge : Jean-François Mitsch est conseiller communal à Genappe (Brabant wallon). Il donne même à Cumuleo son salaire gagné dans le privé !

## il dévoile toutes ses rémunérations

**A**près avoir régularisé sa déclaration de mandat, Jean-François Mitsch, a décidé de marquer le coup. Il a contacté la structure Cumuleo.be et y a rendu tous ses mandats publics. Derrière sa démarche, se cache une volonté de transparence absolue vis-à-vis des mandats politiques qu'il exerce.

Le 25 octobre, nous révélions que 61 titulaires d'un mandat public n'étaient pas en ordre avec la déclaration de leur(s) mandat(s). Jean-François Mitsch (PS), conseiller communal à Genappe (Brabant wallon), faisait partie des noms présents sur la liste de la ministre wallonne des Pouvoirs locaux Valérie De Bue. « *Ma situation est en règle depuis le 28*

*octobre*, nous informe le Genappien, *une échéance que m'avait fixé la direction du contrôle des mandats locaux de la Région* ». Il ne s'est pas arrêté là, que du contraire. Il a contacté Cumuleo afin de rendre tous ses mandats publics ! Une première en Belgique pour un conseiller communal qui n'était pas soumis à la déclaration de mandats à la Cour des comptes. « *Je veux jouer la transparence absolue par rapport à mes mandats et aux rémunérations qui y sont liées. Les citoyens ont perdu toute confiance envers nos élus et le monde politique. Il faut faire bouger les choses et dissiper l'atmosphère de suspicion qui englobe les rémunérations des élus politiques* ».

Sur le page du site de Cumuleo qui lui est désormais consacrée, on découvre le nombre de mandats exercés par Jean-François Mitsch pour les années 2015 et 2016.

### 1 EURO DE L'HEURE

Il y en avait 13 l'année passée et on apprend que 5 de ces mandats sont rémunérés. Dans la liste située juste en dessous, les rémunérations sont inscrites pour chacun de ces mandats. 880,08 € pour son poste de conseiller communal à Genappe, 102,17 € en tant que membre de la Commission des Finances, 34,06 € pour son poste de membre de la Commission de l'Agriculture ainsi que 102,17€ en tant que membre de la CCATM. « *Soit moins de 1.500 € par an brut pour mon investissement politique. En fonction des heures prestées, ça ne dépasse pas les 1€ de l'heure. On est donc bien loin des centaines d'euros de l'heure des administrateurs d'ORES ou de Publifin* ».

**« Les citoyens ont perdu toute confiance envers nos élus et le monde politique. Il faut faire bouger les choses »**

Le 5 mandat rémunéré, le Genappien l'exerce à titre privé en tant qu'indépendant au sein d'LHF Production SA. On voit la somme que son travail lui a rapportée en 2016, soit 34.200 €. Précisons que tous ces montants sont « bruts ». « *Il me semble essentiel que la déclaration des mandats concerne aussi les mandats privés pour vérifier qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, et ce, pour tous les élus. Quand on s'engage en politique, on doit tout montrer* ».

### ENCORE PLUS LOIN

Jean-François Mitsch ne compte pas s'arrêter là. Dans sa démarche de transparence absolue, ce dernier milite pour que le patrimoine de tous les élus soit également rendu public. Ce qui n'est actuellement pas le cas. « *La mission des organes de contrôle serait bien plus intéressante, car ils pourraient alors vérifier l'absence de potentiels conflits d'intérêts grâce à cette déclaration du patrimoine qui contiendrait par exemple les revenus immobiliers, les propriétés à l'étranger, la valeur des comptes titres ainsi que les actions dans des entreprises par exemple. Car même si vous n'avez pas de mandat, vous pouvez toujours être actionnaire d'une entreprise, ce qui entraînerait une nouvelle fois des conflits d'intérêts* ».

À titre d'exemple et pour appuyer ses propos, Jean-François Mitsch, nous a envoyé les données qui concernent son patrimoine personnel, à l'exception du relevé de ses comptes bancaires. « *Il faudrait mettre en place tout un système et définir les données qui devraient être publiées, mais pour moi c'est essentiel* ». ●

GÉRALD VBG

Patrimoine, MITSCH Jean-Francois	
Participation au capital LHF Production SA (administrateur)	65.000 €
Enercoop sclr (administrateur) - part A	44.000 €
Prêts à des tiers	40.000 €
Emprunt privé	-30.000 €
Epargne pension complémentaire indépendant (12/2016)	79.804 €
Immobilier	néant (locataire)
Biens à l'étranger	néant
Part de coopérative Alterfin	250 €
Part de coopérative Energie2030	250 €
Part de coopérative Ecopower	250 €
Part de coopérative Courant d'Air	250 €
Part de coopérative CLEF	250 €
Part de coopérative E. Kegelman	100 €
Part de coopérative Emission-Zero	250 €
Le patrimoine de Germain Mugemangango	
Salaire	1.700€/mois (net)
Épargne sur son compte	6.200 €
Propriétaire d'une Toyota Aygo d'un an et demi	
Les mandats rémunérés brut par an	
Conseiller communal à Genappe	888,08 €
Commission des finances	102,17 €
Commission de l'agriculture	34,06 €
Commission comm de l'aménagement du territoire	102,17 €
Administrateur-délégué LHF Production SA	34.200 €

**André Flahaut (PS) n'est pas d'accord**

## « Nu sur la place de Brouckère »

André Flahaut est du même parti que Jean-François Mitsch. Pourtant, il ne partage pas l'initiative du Genappe. « Non, je ne la partage pas. Il y a des lois qui sont prévues et qui doivent être respectées », répond le ministre du Budget, de la fonction publique et de la Simplification administrative à la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Libre ensuite à chacun de faire plus mais cela ressort de la liberté individuelle. Du moment que vous continuez à rouler à droite, vous respectez le code. Ni plus, ni moins ».

Et pour le Nivellois d'adoption, il y a déjà beaucoup de lois qui permettent de ne plus

dépasser les bornes. « Depuis les affaires Dassault et Agusta, il y a eu la loi sur le financement des partis avec, notamment, une limitation des dépenses au niveau des campagnes électorales ». André Flahaut rappelle que les rémunérations des parlementaires sont publiées. « Cumuleo peut très bien aller voir ce que gagnent les parlementaires sur le Budget qui est contrôlé tous les trois mois. Les règles des cumuls sont connues. Sans oublier que les parlementaires du fédéral sont tenus de rendre leur déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes. Les dossiers peuvent être ouverts sur demande d'un juge

d'instruction ».

Le personnel politique, ajoute l'ancien ministre de la Défense est contrôlé par Bruxelles 4. « Tous le sont là-bas afin d'éviter qu'une jurisprudence ne s'applique. Toutes ces mesures m'amènent à dire qu'on fait déjà beaucoup au niveau du contrôle du monde politique. Le comportement de M. Mitsch n'est pas vraiment en coïncidence avec ce qu'on attend d'un élu socialiste. Il peut aussi courir tout nu sur la place de Brouckère avec sa liste à la main... mais je ne le suivrai pas ! Tant qu'on respecte les règles... » ●

PIERRE NIZET

**Germain Mugemangango (PTB)**

## « J'ai 2.600 € sur mes comptes »

Germain Mugemangango n'a rien à cacher. D'ailleurs, le porte-parole du PTB applaudit l'initiative du mandataire PS de Genappe. « Cela fait deux ans que le PTB a introduit une proposition de la loi où les élus dévoileraient tout », avance le Carolo. « Cela permettrait d'éviter des situations comme le Samu social ou Publifin où on avait installé des mandats privés au sein de so-

ciétés comme Nethys ».

La position est la même au PTB en ce qui concerne les déclarations de patrimoine. D'ailleurs, il se plie volontiers au jeu en dévoilant ce qu'il gagne et ce qu'il possède. « Attendez, je regarde sur mon téléphone et vérifie mes comptes (...) je dispose de 2.600 € », dévoile-t-il. « S'enrichir par le biais de la politique est impensable pour les mandataires

du PTB. Nous voudrions d'ailleurs diminuer le salaire de moitié ».

Il affirme qu'aucun mandataire de son parti n'est riche. « Nous avons parmi nos rangs un chauffagiste indépendant, un ouvrier, un chauffeur de la STIB, un sidérurgiste, un ancien fonctionnaire... qui ne roulent vraiment pas sur l'or ! » ●

P. N.

**L'avis de l'administrateur de Cumuleo**

## « Le Parlement n'a rien fait, c'est un scandale »

> Christophe Van Gheluwe, vous êtes l'administrateur de Cumuleo.

Jean-François Mitsch affirme être le premier conseiller communal en Belgique à déclarer toutes ses rémunérations, tant publiques que privées. Vous confirmez ? « Oui. C'est en effet le cas. D'autres personnes l'ont déjà fait car elles étaient obligées de déclarer leurs mandats, sans devoir pour autant donner les montants de ces rémunérations. Je pense notamment au bourg-

mestre d'Engis. Mais, ici, Monsieur Mitsch est le premier conseiller communal en Belgique à le faire alors qu'il n'était pas obligé, au même titre que

les conseillers provinciaux ou les présidents des CPAS. »

> Vous avez été étonné par cette démarche ?

« Non, elle est révélatrice de notre époque. Beaucoup de mandataires sont favorables à cela, contrairement à leurs hauts responsables. Je pense que je vais ouvrir mon site aux personnes qui ne sont pas obligées de livrer leurs mandats mais qui souhaitent malgré tout le faire. Vous savez, je reçois des messages de personnes qui se plaignent de ne pas se trouver sur Cumuleo ! »

> Il faudra vérifier qu'ils donnent tout... et qu'ils disent la vérité...

« Évidemment, mais je dispose

de moyens pour le vérifier. »

> Jean-François Mitsch aimerait qu'on rende aussi public le patrimoine des élus...

« Je suis favorable et cela se trouverait sur mon site. Il suffit d'ajouter une fiche PDF. Le Greco (NDLR : il s'agit du Groupe des États contre la Corruption du Conseil de l'Europe) a recommandé à la Belgique de publier sur un site internet toutes les rémunérations, tant publiques que privées. Le Greco a fait toute une série de recommandations à la Belgique et aucune n'a été réalisée. Je trouve cela grave, surtout après avoir vécu l'affaire du Kazakhgate. C'est même un scandale de la part du Parlement et cela ne peut

qu'augmenter la défiance de la population à l'égard du monde politique. »

> Les mandataires doivent pourtant introduire leurs déclarations à la Cour des Comptes. C'est une avancée...

« Et ceux qui ne le font pas devraient avoir une déchéance automatique de leur mandat... ce qui n'est pas vraiment le cas. Depuis que cette loi existe, elle date de 2004, il y a eu plus de 6.700 défauts de déclaration de mandat ou de patrimoine à la Cour des Comptes. Et vous savez combien ont été poursuivis ? Le parquet n'aime pas communiquer à ce sujet mais cela ne dépasse pas la quarantaine ! C'est un chiffre ridicule. » ●

PIERRE NIZET

**La position d'Ecolo**

# Jean-Marc Nollet : « Cela posera problème à certains confrères »

Jean-Marc Nollet a fait partie du groupe de travail du renouveau politique à la Chambre. « On s'est battu chez Ecolo pour obtenir qu'on déclare tous les mandats rémunérés, tant publics que privés. Et qu'on donne les montants. Cela a longtemps coincé mais, juste avant les vacances, on est enfin arrivé à un accord », rappelle l'élu carolorégien. « Au départ, ce n'était pas gagné, surtout avec les élus du

MR. Nous leur avons rappelé que c'était déjà le cas au parlement européen et cela a abouti. À ce niveau, on donne depuis longtemps les montants des rémunérations. Chez certains, cela a posé problème mais c'est chose faite ». Sans le citer, l'Ecolo pense probablement à Guy Verhofstadt qui gagne très bien sa vie avec quelques piges effectuées dans le privé. « Et je suppose que cela posera aussi problème à des

confrères travaillant au Parlement. Certains continuent à gagner de l'argent dans le privé, tout en ayant un mandat public rémunéré ». Jean-Marc Nollet ne leur jette évidemment pas la pierre. « J'ai reçu le texte du rapport du groupe de travail il y a deux semaines. J'y ai mis quelques remarques au niveau technique. Je demande que ce texte entre en vigueur avant la fin de cette législature et pas

après ». Il faut encore prévoir où seront publiées ces rémunérations avec les montants. « Il y a plusieurs modalités possibles. Soit on le fait sur le site de la Cour des Comptes. Soit sur celui du Parlement. Ou alors, sur les deux ». Le député fédéral précise qu'il ne touche qu'un salaire public. « Et je rétrocède une partie au Parti. Ce qui n'est pas précisé ». ●

P. N.

**Benoît Lutgen (cdH)**

# « Pas de mot d'ordre au parti »

Benoît Lutgen, le président de la formation cdH n'avait pas le cœur à la fête, hier. Lorsque nous l'avons contacté, il se rendait aux funérailles de l'ancien secrétaire général de son parti, Jean-François Brouillard. Son avis sur l'initiative du conseiller communal PS de Genappe ? « Celui qui veut tout dévoiler peut le faire. C'est sa liberté. Au sein de notre parti, il

n'y a pas de mot d'ordre à ce sujet mais nous sommes souvent sollicités », explique le Luxembourgeois de Bastogne. « Il y a des obligations légales qui existent déjà. Toutes les assemblées se penchent ou se sont penchées récemment sur la question de savoir ce qu'il faut déclarer au niveau des montants des rémunérations. On se

dirige vers la situation qui existe déjà au niveau du Parlement européen ».

Benoît Lutgen préférerait un système où les mandataires donneraient leur salaire en fonction d'une tranche dans laquelle il se situerait. « Il s'agirait plutôt d'une approximation. Prenez l'exemple d'un élu médecin. Chaque mois, son salaire peut varier ».

Un consensus serait trouvé au niveau du fédéral mais aussi du Parlement bruxellois. « L'idéal serait que tout soit harmonisé. Nous plaignons pour cela en tout cas... ». ●

P. N.

**Jean-Luc Crucke, vice-président du MR**

# « Ma religion n'est pas faite »

Jean-Luc Crucke ne juge pas l'acte de Jean-François Mitsch. « Je ne le critique pas car tout le monde est libre de faire ce qu'il veut. Cela n'en fait pas un héros pour autant. On est dans un pays où on est libre même si à force de vouloir repousser toujours la limite, on finira par déclarer les véte-

ments qu'on a achetés. Je vous l'avoue, ma religion n'est pas faite ».

Le vice-président du MR se dit droit dans ses bottes. « Car, il y a deux ans, j'ai cessé mes activités d'avocat. Je ne touche plus qu'un salaire émanant du public ». Il ne voit pas pourquoi seuls les politiques de-

vraient tout dévoiler. « Aux États-Unis, on sait ce que gagne son voisin. Je ne suis pas convaincu que la volonté est la même en Belgique. Alors, pourquoi demander aux mandataires politiques de tout dévoiler et pas aux autres ? »

Pour lui, le vrai problème, ce ne sont pas les rémunéra-

tions mais plutôt les conflits d'intérêts. « Un exemple ? Un élu médecin qui est amené à participer à un débat sur un médicament ». ●

P. N.